

Paris, le 21 mai 2021

COMMUNIQUÉ

Rappel : la campagne 2021 de télédéclaration de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales françaises (montants 2020) se termine le 31 mai !



Ouverte depuis le 15 avril dernier sur www.cncd.fr, la campagne de télédéclaration de l'Aide publique au développement des collectivités territoriales (montants 2020) se clôturera définitivement le 31 mai 2021.

A environ dix jours de l'échéance, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) souhaite rappeler aux collectivités **l'importance de transmettre leurs données afin de faire reconnaître en France comme à l'international l'effort qu'elles accomplissent en matière d'aide au développement.**

Cette procédure s'appuie sur **l'article L. 1115-6** du Code général des collectivités territoriales et concerne toutes les collectivités territoriales et leurs groupements **ayant effectué en 2020 des versements en faveur des pays de l'APD** (y compris sous forme d'aide aux réfugiés). Elle est de plus **une condition sine qua non** pour obtenir un cofinancement de la DAECT.

La DAECT a organisé le 13 avril dernier, avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'ARRICOD, un **séminaire en ligne de formation à la télédéclaration**. Pour vous aider à télédéclarer, retrouvez :

- la vidéo du séminaire sur [la chaîne youtube de la CNCD](#) ;
- les présentations et les outils diffusés par les intervenants dans le dossier du participant, ci-joint.

Contacts :

Secrétariat de la DAECT

Secretariat.DGM-AECT@diplomatie.gouv.fr (copie à : marie.rodriguez@diplomatie.gouv.fr)

Tél : 01 43 17 62 64